

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER
DU

VENDREDI 5 AVRIL 2024

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Collège A

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc

Mme ALLARD-POESI Florence

M. FUNALOT Benoît

Mme GOROCHOV Nathalie

M. NAILI Salah

Mme PERELMAN Galina

Mme RAFFARIN Anne

M. MEYER Daniel

M. WAGENER Noé

M. ZIDI Mustapha

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak

M. DOMINGUES Rui Patrick

M. GERMAIN Philippe

M. LESCURE Jean-Marie

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine Mme CRETIN SOMBARDIER Marie M. DUYCK Clément (arrivé à 14h42) Mme JOURNET Emilie Mme MOURRE Marie-Laure

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS)

M. HUET Jean-Baptiste
M. COSTES Bruno
Mme THÉRIAL Claire
Mme BEIS Elisabeth
Mme BOVE Sarah

Collège dit «des usagers»:

Mme GAUCHER Andréa

M. LAHMAR CHERIF Ymene

M. JOLIVOT Sébastien

M. GACHOWSKI Thomas

Mme DE BRITO Alice

M. RICHARD Sébastien

Mme LIEOU Lucie

Mme PATRIARCHE Pauline

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. FUNALOT)

M. BOFFA Romain (pouvoir à Mme MOURRE)

M. COHEN José (pouvoir à Mme BOVE)

Mme COLL Isabelle (pouvoir à Mme RAFFARIN)

M. MELLOUK Abdelhamid (pouvoir à Mme BOVE)

M. JOURDAN Philippe (pouvoir à M. GERMAIN)

Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à Mme DOMINGUES)

Mme PARISOT Yolaine (pouvoir à M. NAILI)

Mme PELZ Elisabeth (pouvoir à M. WAGENER)

Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à M. AISSAT)

Mme TACHER Vania (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Collège B

Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. AISSAT)

Mme BONNASIEUX Corinne (pouvoir à Mme GAUCHER)

Mme GALLOT Fanny (pouvoir à Mme CHAUVEL)

M. HAMELIN Fabrice (pouvoir à M. DUBOIS-RANDE)

Mme MARQUEZ Sonia (Mme PERELMAN)

Mme MARGUET Laurie (pouvoir à M. WAGENER)

M. RIFAI Hala (pouvoir à M. ZIDI)

Collège C

M. DUYCK Clément (pouvoir à Mme CHAUVEL jusqu'à 14h42)

Mme ENGELS Cynthia (pouvoir à M. DOMINGUES)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme GAUCHER)

Collège BIATSS

Mme LARAIN Lydia (pouvoir à M. COSTES)

Usagers

Mme VILLEMIN-PINEAU Lilas (pouvoir à M. RICHARD)

M. AYDIN Murat (pouvoir à Mme DE BRITO)

M. TALABARDON Ronan (pouvoir à Mme LIEOU)

M. PAIN Kenny (pouvoir à M. JOLIVOT)

M. FRAIZE Baptiste (pouvoir à Mme LIEOU)

Collège dit «des personnalités extérieures»

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ) Madame PIGEYRE Frédérique (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, Directrice de l'EPISEN

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. KENADID Ilyas, Responsable de la stratégie et des grands projets

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
	1.1 Point d'information du Président de l'Université	. 11
	1.2 Point d'étape HCERES	. 13
	1.3 Contrats d'objectifs de moyens et de performance	. 21
	1.4 AURORA	. 26
2.	FORMATION ET RECHERCHE	. 30
	2.1 Campagne d'emplois complémentaire enseignants-chercheurs 2024	. 30
3.	QUESTIONS DIVERSES	. 37
	Sans obiet.	. 37

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

M. DUBOIS-RANDÉ. — Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie d'être là. Cela fait plusieurs fois que je m'exprime aux différents conseils et réunions. J'ai entendu parler ou lu dans la presse de l'élection de présidents et de vice-présidents. Je pense que c'est assez étonnant d'avoir ce genre de comportement. Les éléments d'infraction pénale, toutes ces choses seront discutées. Cela ne donne pas une très bonne image de notre université, d'autant que des accusations ont été posées avec une lecture un peu brouillonne de tout ce torchon, je dirais. Cela a été lu par un certain nombre de personnes. Nous avons eu un soutien massif des étudiants et des collègues. Je remercie également les doyens et les doyennes, autour du fait que l'UPEC n'a pas besoin de cela. Surtout que nous avons un certain nombre d'impératifs cette année, sur des éléments extrêmement importants. Je n'irai pas beaucoup plus loin. Personnellement, je regrette ces démissions. Je l'ai dit notamment concernant la précédente Vice-présidente recherche qui a réalisé un excellent travail. Son travail était exceptionnel, je l'ai redit hier en réunion inter-laboratoire. Je les remercie pour l'établissement. Pour le reste, je n'ai pas de commentaires à faire. S'il y a des dossiers, tout est ouvert. Un président ne fait rien sans que ce soit visé par des directions, ni que ce soit instruit par les directions. Il faut en plus que ce soit « mouliné » par un cabinet. Je ne signe pas grand-chose sur les éléments d'instance, ce n'est pas toujours moi qui suis aux commandes. Si l'on prend l'éthique comme élément pour un médecin, cela fait plutôt sourire. Certains pourraient être remis en question sur la partie éthique. Donc, je n'irai pas plus loin, car je pense que nous avons autre chose à faire que de discuter de tout cela, surtout dans une instance de travail comme le CAC. Oui, Philippe.

M.GERMAIN — Y a-t-il un vice-président du CAC élu?

M. DUBOIS-RANDÉ. — Non, c'est un CAC restreint. Il y a un président du CAC restreint; nous élisons un président ou une présidente le 22 avril prochain.

M. GERMAIN. — Et concernant sa démission...

M. DUBOIS-RANDÉ. — Non, il a démissionné des deux. Et nous souhaitons justement réorganiser cela. Nous en reparlerons afin que ce soit très transparent. Un certain nombre de points ont en effet été discutés. Nous souhaitons en discuter et garantir la transparence totale. En tout cas, les ressources humaines et autres éléments de responsabilité du CAC restreint seront appelés à ce moment-là.

Concernant le point d'information, je voulais demander à Ylias Kenadid d'être là. En effet, vous avez vu passer un AO SHS. Cet appel d'offres était donné et annoncé depuis longtemps, à hauteur de 200 M€. Au final, c'est 100 M€. Voilà.

- M. GERMAIN. Je suis obligé de poser une autre question. Il y a la question de la vice-présidence du CAC restreint. À quel moment pourrait-on au moins avoir une information sur l'échéance?
- M. DUBOIS-RANDÉ. Oui. Je l'ai déjà dit. Tous les prochains conseils seront électifs. Le prochain conseil d'administration est le 26 avril, et la prochaine CR est fixée au 22 avril, de mémoire. Donc, il y aura des élections d'un vice-président ou d'une vice-présidente à ces deux conseils.
- M. GERMAIN. Et au CA, comment cela se passe pour les autres présidents?
- M. DUBOIS-RANDÉ. Je ne pense pas renouveler toutes les vice-présidences, ce qui fera également faire des économies à l'université. Il y aura des assesseurs, qui sont déjà désignés. Je n'ai personnellement annulé aucune instance ni conseil. Je peux présider les conseils statutairement. Et donc, les prochains conseils seront électifs. Je dirais qu'aujourd'hui, il ne se passe pas grand-chose, sinon que ça tourne, et je dirai que c'est tant mieux.
- **M. WAGENER.** Notre interlocuteur pour les questions de recherche est la DRV et non la VP.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Aujourd'hui, il n'y a plus de VP, donc ce sera la prochaine VP le 22 avril. La DRV fera bien les choses. On a quand même une recherche avec plusieurs personnes, dont Karine Bergès qui s'occupe de la partie SAPS. Si des questions spécifiques posent problème, j'y répondrai.
- M. WAGENER. Dans la lettre informant de la démission, il y a également un sujet sur lequel il serait peut-être intéressant de revenir. Il a notamment été mis en évidence les difficultés avec la direction de la transformation.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Je peux en discuter. Les services, je trouve cela... D'ailleurs, cela avait été signé avec les professeurs. Je m'estime un peu surpris. Parfois, on a peut-être peur de ne pas être convaincants. Il y a peut-être quelques points à signaler pour un certain nombre de personnes qui ne sont pas... Voilà. Cela est très choquant. Cela a choqué bien au-delà de l'université. Cela a très fortement choqué le GT en Comité Social Action (CSA), qui a demandé des sanctions disciplinaires. Lorsqu'un BIATSS diffuse dans la presse sur des fonctionnaires, ce genre de chose, il est immédiatement traduit en conseil disciplinaire et généralement puni. Je trouve

personnellement cela indigne, navrant, de la part de ces personnes. Je n'en dirai pas plus, car ce sont par ailleurs des gens que je tenais en estime.

. — Est-ce qu'à un moment donné, il ne s'agit pas d'un espace de discussion contradictoire, pour que l'on comprenne les tenants et les aboutissants?

M. DUBOIS-RANDÉ. — Les éléments doivent être étayés, et à ce moment-là, ce sera l'infraction pénale. Il faut que ce soit précisé.

Un intervenant. — En tant qu'élus, nous avons besoin d'informations.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Oui, mais vous avez bien entendu parler de l'information sur l'AEF, non? Si nous reprenons les éléments les uns après les autres, et notamment le calendrier. Nous allons parler de la ComuE. C'est un sujet de discussion. La ComuE n'est pas retenue par la ministre ni par son conseiller ministériel. C'est tout de même un point fort. Le président sait ces éléments-là et les exprime à la communauté qui se pose des questions sur la suite. Ces éléments étaient parfaitement en possession de ceux qui étaient dans l'équipe. Et nous avons eu confirmation par le conseiller territorial de la ministre qu'elle ne souhaitait pas l'intégration de la ComuE. Quand on est président, on doit tout de même anticiper les choses. On se dit : comment fait-on? Parmi les éléments de vision possible, on peut se dire qu'on se dirige vers une coordination territoriale. Mais laquelle? Je n'en sais rien. Ce point est à discuter. Il faut anticiper. Qui porte cela?

Ensuite, sur l'EPE, il y avait une possibilité, car c'était sur le calendrier. On pouvait imaginer que les discussions étaient politiques. On pouvait se dire de ne pas aller sur un EPE, car cela n'avait pas de sens. Bon, très bien. Mais il relève de mon rôle de dérouler la politique de l'État, qui peut ensuite être discutée. Si cela va ensuite plus loin sur le plan politique, on en parle et on instruit. La ComuE est un long sujet, sauf qu'il faut anticiper la suite et les solutions. En effet, derrière, il y a 4 M€ dans le fonds de roulement, ce qui est un scandale au demeurant, car par les temps qui courent, il n'est pas vraiment rassurant de disposer de 4 M€ de fonds de roulement dans une ComuE. Et d'autre part, sur le plan de l'approche Ressources Humaines est réel. Nous avons eu une interaction de renfort avec M. Roussel, nous avons diné avec le Président de la ComuE. Les choses étaient très claires, avant même les vœux où je me suis exprimé. Nous avons vu M. Roussel dernièrement. Or, il confirme qu'il souhaite la sortie, ou plutôt la dissolution de la ComuE, dans les temps impartis après 2025. Peut-être que nous irons un peu plus loin, mais pas en tout cas dans le cadre de la réélection d'un président de ComuE. Ce point n'est pas un scoop, mais un point sur lequel le président fait la politique de l'État. Il doit transmettre cela à ses élus, afin de voir comment on avance.

Sur le plan des déficits, c'est proprement n'importe quoi. Nous avons déjà établi les diagnostics. Certains montrent aujourd'hui que nous avons été très mauvais en facturation. Ces éléments ont été compris. Pour aller un peu plus loin, un plan a été discuté, et confié à un certain nombre de VP missionnés. Aujourd'hui, rien n'a été validé par le rectorat. Il faut reprendre un certain nombre de points, et pas des moindres. Les personnes en charge les reprendront parce qu'il faut absolument valider le PREF et le valider avec le rectificatif. Il s'agit donc de problèmes techniques. Sans compter le dialogue social, dont vous avez entendu parler. La gestion d'équipe était plutôt désastreuse, je le dis clairement, car les professeurs ne sont pas forcément en adéquation avec les maitres de conférences. Je n'irai pas plus loin sur le sujet, car je n'ai pas envie de dire du mal de gens que j'estime par ailleurs. Ensuite, les problèmes éthiques, je veux bien. La carrière universitaire, globalement, je ne m'en charge pas. S'il y a des comités de sélection, on le verra sur le CAC restreint. Ce point sera piloté par le CAC restreint avec un président ou une présidente totalement détachée de l'aspect politique. Je le dis clairement, c'est un point important. Nous aurons l'occasion d'en discuter, car s'il y a des éléments de vote du CAC restreint, les instances seront suivies, évidemment, comme d'habitude. Il n'y a pas d'éléments d'inquiétude à avoir sur les instances des universités, en lesquelles j'ai toute confiance.

Concernant la direction de la transformation, nous avons monté un comité de pilotage. Il s'agit d'une demande politique. Je préside ce comité de pilotage avec deux personnes qui sont tout de même très solides, en la personne de Karine BERGES et Anne DE RUGY. Il va de pair avec la DT et son directeur. Qu'il y ait un point de communication sur Érasme, c'est très bien. Mais 70 % des postes ne sont pas dans l'AVP. Vous avez vu qu'il y avait derrière des postdocs et des doctorants. Les finalités sont très claires, au-delà de ce que fait l'AVP. Un point a été très peu apprécié par les organisations syndicales, cela a été clairement dit, et d'autre part, par les services eux-mêmes, scandalisés par ces méthodes très particulières. Ça s'est fait effectivement sans discussion. Donc, contradictoire, je veux bien, mais que les cartes soient abattues, et on verra si nous serons dans la brèche en pénal.

M. WAGENER. — Il manque de nombreuses informations, notamment sur le PREF, qui n'est pas validé par le rectorat. Comment envisages-tu ce point? Quel est le calendrier, s'agissant du gel de postes, etc. ?

M. DUBOIS-RANDÉ. — Premièrement, il y a une grosse partie sur les formations sur le PREF, que je ne domine pas particulièrement. Arnaud évoquera ce point. C'est un élément sur lequel nous avons été un peu éclairés, en particulier par le rectorat luimême, et l'enseignement supérieur. C'est que nous ne sommes pas dans l'urgence.

Nous avions fait les bons élèves. Nous nous étions activés. D'autre part, nous souhaitons réellement qu'il y ait une appropriation par les doyens et les doyennes, car de nombreux points vont impacter les économies, ainsi que les laboratoires. Nous souhaitons réserver et sanctuariser la recherche, je l'ai déjà dit. Mais à un moment donné, les équations financières entrent en ligne de compte. Puis, au-delà de cet aspect, nous souhaitons également partager ces informations avec les organisations syndicales, ce qui n'avait pas été fait.

M. THAUVRON. — Une réunion s'est tenue vendredi dernier avec le rectorat. Je représentais la direction de l'UPEC. En termes de calendrier, il faut encore que ce point soit validé pour le budget rectificatif qui a lieu en septembre. Nous avons décidé de poser les choses et de le faire voter en juillet. Cela nous laisse plus de temps. Ce PREF doit être partagé avec la communauté et avec les directeurs de composantes qui devront en grande partie mettre en œuvre les mesures, d'un point de vue très opérationnel. Jusqu'à présent, les directeurs de composantes, dont certains sont ici présents, n'ont pas été associés à la mise en œuvre de ce PREF. Une réunion a été calée, décidée hier, le 26 avril après le CA. Une réunion de travail est prévue avec l'ensemble des Directeurs de composantes sur ce PREF, où seront évoqués les constats, les modalités de retour à l'équilibre et la mise en œuvre. De la même façon, il a été acté que cela devait être partagé avec les organisations syndicales, aussi bien sur les constats que sur les mesures. C'est ce qui sera calé sous peu. Nous sommes donc bien en interaction avec le rectorat qui nous a fait un certain nombre de remarques sur l'architecture générale qui a été approuvée. Sur la mise en œuvre, il reste plus dubitatif. C'est pour cela qu'il faut passer maintenant à une phase plus opérationnelle.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Avez-vous d'autres questions?

M. WAGENER. — J'ai une dernière question. Tu as donc actionné la protection fonctionnelle pour toi.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Je n'en dirai pas plus sur les missions que j'ai pris par ailleurs. Mais en effet, j'ai activé la protection fonctionnelle. Au-delà de ces éléments qui font également partie de la vie d'un établissement. Nous ne sommes pas non plus les seuls, je peux vous rassurer que, suite à la tenue du conseil, les choses avancent. Nous allons voir le HCERES et un certain nombre de points. Nous vous avons fait passer notre contrat d'objectifs de moyens et de performance. Il s'agissait de le renvoyer après quelques corrections et de demander quelques éléments supplémentaires à la marge, car ce n'est pas forcément immédiatement pertinent. Des points ont été ajoutés, car ils ont été demandés. Et une grande partie, le standard, l'identité, la stratégie que vous connaissez, concerne les nouveaux métiers. Ce sera

peut-être aussi l'occasion de réactiver la masse salariale. Arnaud pourra l'évoquer. Et des éléments très «étudiants», sur les transitions écologiques. Nous sommes de ce point de vue dans les décrets, pensés par l'État lui-même, les ministères, des éléments sur le guichet unique. Ces points avaient été discutés, et interagissent beaucoup avec Érasme. D'autres éléments relèvent davantage de l'organisation de pilotage. Les services facturiers de l'université ont été pointés par la Cour des comptes. Nous aborderons tous ces éléments ensemble. Avez-vous d'autres questions? Donc, je reviens sur le CAC et l'appel d'offres SHS, sur lequel j'aimerais que nous avancions. J'aimerais que Ylias vienne nous présenter ce point.

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. KENADID. — Bonjour à toutes et à tous. Je suis responsable du pôle stratégie et grands projets au sein de la Direction de la transformation. En quelques mots, je vais résumer la parution et le contenu de l'appel à manifestation d'intérêt pour les sciences humaines et sociales. Comme le président l'a dit, un AMI était prévu à 200 M€, mais, suite aux différentes coupes budgétaires dans les budgets du SR, celui-ci a été malheureusement réduit à 100 M€. Trois objectifs principaux ont été énoncés par l'État pour cet AMI; les projets candidats doivent s'inscrire dans l'une des thématiques scientifiques prioritaires de recherche, que je détaillerai après, afin d'éclairer les cercles décisionnels publics ou privés et mieux répondre aux grands défis sociétaux. Il s'agit aussi de structurer la recherche en SHS en renforçant ses liens avec l'écosystème de recherche partenariale et d'innovation et en développant son rayonnement sur le plan international. Et enfin, il s'agit de développer des signatures d'établissements autour de ces thématiques scientifiques prioritaires. Les 9 thématiques prioritaires identifiées par l'État — puisqu'on ne peut pas faire ce qu'on veut dans cet appel à manifestation d'intérêt — sont : l'évolution des démocraties, la question du travail, les âges de la vie, les religions, les civilisations et troubles géopolitiques, les conséquences du changement climatique, les évolutions des habitats et des modes de vie, la préservation du patrimoine culturel et l'impact social et sociétal de la pratique sportive. Les candidatures attendues doivent conduire à un financement d'au moins 5 M€ pour une durée de 8 ans. Ces projets sont conséquents en termes de financement et de durée des aides.

Plusieurs attendus ont été également posés par l'État pour la construction des candidatures. Premièrement, les universités «cheffes de file» des candidatures doivent réunir autour d'elles un consortium regroupant d'autres universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes nationaux

de recherche, des partenaires du monde socio-économique, en Europe et à l'international. L'objectif est que cela porte sur des projets construits depuis longtemps et ayant déjà leurs consortiums. Une attention particulière est portée à la valorisation, le transfert et la diffusion des connaissances produites. Sur ce sujet, l'État reste un peu flou, puisqu'il place ces trois thématiques sur le même plan. Mais nous sentons bien, dans le creux de cet appel à projets, qu'il faut absolument que l'ensemble des productions scientifiques amènent derrière à une appropriation par la sphère publique ou la sphère privée en termes de décisions socio-économiques.

L'interdisciplinarité est également mise en avant. Nous notons bien comment cela peut se traduire sur des thématiques comme le changement climatique. L'interdisciplinarité vaut pour le SHS et en dehors. Le dernier point concerne la capacité à produire des données et à les mettre à disposition de plusieurs travaux. Chaque projet lauréat se doit aussi d'être chef de file pour l'ensemble du territoire sur sa thématique. Le montant de 100 M€ concerne des projets retenus a minima de 5 M€. Nous pouvons estimer qu'il y aura entre 15 et 20 projets lauréats. Donc, comme d'habitude, il existe une volonté de la part de l'État de reconnaître la diversité des universités sur le territoire français.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des directions de laboratoires et de composantes concernés — principalement SHS pour le moment — afin de les faire s'exprimer sur leur volonté de s'attacher à une thématique prioritaire ou à une autre. Une réunion est fixée à fin avril afin de les rencontrer et de savoir si finalement, une ou plusieurs thématiques émergent au sein de l'UPEC et sur lesquelles l'université pourrait se positionner en tant que cheffe de file. Puis, viendra ensuite le temps de la construction d'une candidature. Il est à noter que le calendrier est extrêmement contraint. C'est la raison pour laquelle nous souhaitions vous en parler aujourd'hui. Mais je pense que nous reviendrons à plusieurs reprises devant vous. Un premier délai nous est fixé au 31 mai. C'est donc extrêmement rapide. Il s'agit là uniquement d'une lettre de manifestation d'intérêt de 4 pages. La candidature complète interviendra à la mi-octobre, si toutefois la lettre de candidature est jugée suffisante. Là encore, l'État a pour habitude dans les AMI de procéder en termes de *matching*. S'il considère que plusieurs projets recoupent la même thématique sur les mêmes priorités, peutêtre qu'il choisira de faire se rassembler les universités et les organismes s'étant portés candidats autour d'une seule candidature. Voilà pour la forme de cet appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci mènera à un appel à projets. Bien entendu, nous essaierons au maximum de vous tenir informés des différentes étapes de candidature, des projets qui émergent, en se maintenant dans le calendrier contraint qui nous est imposé.

- M. DUBOIS-RANDÉ. Je vous remercie, Ylias. La lettre a désormais été envoyée à l'ensemble des laboratoires.
- M. KENADID— Oui, des laboratoires et des composantes SHS.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Tout cela est pour après-demain. Nous devons tous nous mettre autour de la table afin de voir quelles sont nos forces en sciences humaines et sociales, afin de les coordonner éventuellement avec d'autres. De nombreuses choses existent dans d'autres universités et établissements qui sont mieux positionnés que nous sur certains sujets. Il faut donc voir si nous pouvons extraire quelque chose qui nous rassemble. Nous allons donc réaliser ces premières analyses dans le temps imparti. Il faut produire deux pages essentielles. Personnellement, je trouverai dommage de ne pas candidater à cet appel d'offres. Après, il reste à savoir sur quelles thématiques, qui sont très larges : démocratie, politique, patrimoine, climat... À mon avis, il est possible de nous montrer pertinents sur quelques sujets.
- M. KENADID. Nous serions très preneurs de savoir si vous et vos collègues êtes très sollicités par d'autres universités pour participer à des projets. Cela nous aiderait dans la construction de notre réponse de savoir comment les universités se positionnent, sur quelles thématiques et si des laboratoires de l'UPEC seront impliqués dans l'une ou l'autre des thématiques par le biais de ce projet.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Y a-t-il des questions? Nous vous envoyons de toute façon le document, qui a déjà été largement diffusé. Après, nous verrons avec les laboratoires SHS comment il est possible d'avancer, ou pas, ou si nous nous inscrivons dans une autre aventure, telle que celle d'un autre établissement. Avez-vous des questions? Je vous remercie.

1.2 Point d'étape HCERES

- M. DUBOIS-RANDÉ. Philippe est à présent le maitre de cérémonie. Il vient nous présenter un état des lieux de l'auto-évaluation, ce qui est un point important.
- M. THIARD. Bonjour à toutes et à tous. J'ai en effet prévu un point de présentation du processus d'auto-évaluation de l'établissement. Pour ce qui concerne l'évaluation des formations et des unités de recherche, vous êtes déjà toutes et tous impliqués dans le processus, qui se déroule depuis quelques mois. C'est sur la partie auto-évaluation de l'établissement que, pour le moment, nous n'avons pas eu de temps d'échange au sein de l'université pour vous dire où nous en sommes. Donc, c'est un peu l'objectif de cette présentation. Déjà, pour me présenter pour ceux qui ne

connaissent pas — je suis chargé de mission auprès du Président en charge de la politique de la qualité de l'évaluation interne. Par ailleurs, étant donné que je ne suis pas à temps complet, je suis en délégation à temps partiel en HCERES, où je suis conseiller scientifique au département d'évaluation des établissements. C'est à ce titre que j'interviens, dans l'évaluation en cours de notre université, essentiellement pour apporter un appui méthodologique à ce travail d'auto-évaluation. Pour vous préciser un peu le contour de la démarche auto-évaluative de l'établissement, le HCERES a mis en place une méthodologie assez précise qui prend en compte des attentes sur le fond et sur la forme. Sur le plan des attentes formelles, il est attendu des établissements qu'ils s'autoévaluent en amont de l'évaluation externe, en produisant un rapport d'auto-évaluation d'environ une soixantaine de pages. Il peut être un peu plus étoffé, mais en moyenne, il est autour de ce gabarit. Le rapport porte sur trois domaines, objets de l'évaluation : le pilotage stratégique et opérationnel de l'établissement qui fait l'objet d'une évaluation autour de 9 références d'évaluation; un domaine autour de la politique de la recherche de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société; avec quatre références qui sérient l'analyse évaluative. Et enfin, un domaine sur la politique de la formation de la vie étudiante et de la vie de campus autour de 5 références.

Cette auto-évaluation doit être produite par les établissements analysés avec un certain nombre de pièces complémentaires qui sont des pièces pour certaines obligatoires : les derniers comptes financiers, les derniers rapports annuels de performance de l'établissement, les bilans sociaux, le contrat d'établissement et également, une préfiguration très synthétique de ce que pourrait être un futur projet d'établissement. À cela, nous pouvons ajouter un certain nombre d'annexes librement choisies par chacun des établissements pour illustrer et servir d'éléments de preuve à l'analyse auto-évaluative ainsi construite. Il est à noter que, d'un établissement à l'autre, ces annexes varient substantiellement. J'ai vu passer au cours des dossiers d'annexe qui peuvent aller très facilement jusqu'à 1000 ou 1500 pages. Je pense que nous ne serons probablement pas très éloignés de cela, lorsque nous déposerons notre dossier d'auto-évaluation. Cela peut paraître vertigineux, mais il faut savoir que ce sont des instruments qui sont ensuite utilisés par les experts; seulement, pas en même temps et pas en totalité. Sur une université, les comités d'experts sont de l'ordre de 6 à 12 experts en fonction de la taille de l'établissement. Évidemment, chacun est spécialisé dans un domaine et va creuser tel ou tel aspect. Ainsi, les annexes s'avèrent très utiles à ceux qui sont mandatés sur un domaine particulier de l'évaluation.

Le dossier doit être déposé le 14 juin 2024, c'est-à-dire demain. Mais nous sommes assez bien avancés, donc nous tiendrons les délais sans aucune difficulté. La visite de

l'établissement par le comité d'évaluation externe étant prévu du 18 au 20 mars 2025. C'est donc finalement assez loin dans le futur. Ce laps de temps entre l'autoévaluation et l'évaluation externe est assez long, et s'explique par le fait que le HCERES a fait évoluer ses méthodes d'évaluation des établissements vers ce qu'il désigne désormais comme étant une «évaluation intégrée». J'entends par là une évaluation des établissements qui prend impérativement et obligatoirement en compte l'évaluation des entités internes des établissements, à savoir les formations et les unités de recherche. Nous devons déposer les dossiers d'auto-évaluation très tôt afin que puisse se dérouler d'abord l'évaluation de chacune des formations, puis l'évaluation des unités de recherche. Cela permet au comité d'évaluation HCERES mandaté de produire des synthèses qui vont ensuite être mises à disposition du comité externe. Ce dernier pourra ensuite questionner la politique de l'établissement au regard des résultats obtenus en matière de formation et de recherche. Ce point est une nouveauté introduite par le HCERES dès l'année universitaire de 2023-2024, expliquant qu'il nous soit demandé de rendre très tôt les dossiers, alors qu'auparavant nous les déposions environ 3 mois avant la visite.

Ces attentes de forme étant précisées, quelles sont les attentes de fond? Les attentes de fond d'une auto-évaluation d'établissement, c'est d'abord un autopositionnement de l'établissement sur l'ensemble des 18 références. Ces références sont elles-mêmes précisées par des critères, 146 au total. Cela peut donner le vertige. Mais je vous rassure : il n'est pas demandé une revue détaillée sur chacun des 146 critères. Ils sont juste là pour aider à faire atterrir une analyse auto-évaluative. C'est un appui méthodologique à la réflexion de l'établissement sur ce qu'il conduit. La deuxième attente concerne le fait que l'établissement soit capable de suivre et de qualifier sa trajectoire en rendant compte de cette dernière, de la manière la plus diachronique possible. Il faut expliquer ce que nous avons fait au cours des 5 dernières années, en positif comme en moins positif, en articulation avec les objectifs que nous nous sommes donnés. C'est une attente forte, à laquelle il faut tenter de répondre le mieux possible. Il faut essayer de montrer qu'on a suivi les recommandations de la précédente évaluation. Nous réintégrons donc dans le discours et l'analyse les recommandations faites il y a 5 ans. Les attentes de fond sont aussi d'essayer de caractériser le mieux possible la façon dont l'établissement a réussi à articuler stratégie, moyens et résultats au cours des 5 dernières années. C'est-àdire que nous essayons de qualifier les résultats obtenus à l'aune de la stratégie qui était la nôtre, en mettant en regard les moyens que nous avions alloués à ses objectifs. Enfin, la dernière attente est une attente de capacité à démontrer que ce que nous affirmons est fondé, et donc, il est vraiment demandé d'assortir les analyses de preuves tangibles et précises. C'est d'ailleurs une des attentes clés de l'assurance qualité, telle qu'elle est spécifiée par les ESG européens en matière d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour faire tout cela, le HCERES met à la disposition des établissements toute une série d'outils. Le référentiel d'évaluation des établissements a été déposé sur le SharePoint du CAC. Vous avez pu en prendre connaissance. La difficulté de la mise en œuvre de ce référentiel, c'est que, comme il s'applique uniformément à tous les établissements, il ne tient pas forcément compte de la spécificité de chacun. C'est la raison pour laquelle le HCERES invite les établissements à moduler le référentiel en fonction de leur spécificité. Certains critères, notamment, ne s'appliquent pas quand l'établissement n'est pas concerné. Certains critères peuvent être modulés en fonction de la typologie d'appartenance de l'établissement. Typiquement, pour les universités, il est demandé dans l'autoévaluation de donner un certain nombre d'éclairages sur la contribution aux politiques publiques de l'enseignement supérieur, sur l'implication de l'université dans la coordination territoriale de l'enseignement supérieur — c'est-à-dire la participation éventuelle à une commune ou à une convention de coordination territoriale. Les relations avec les organismes de recherche y figurent également, ainsi que l'inscription de la politique des ressources humaines en matière d'emplois scientifiques dans les principes de la déclaration de San Francisco. Ces points constituent des attentes spécifiques que les universités doivent essayer d'aborder dans leur auto-évaluation — ce qui n'est pas forcément le cas d'autres établissements évalués par le HCERES, qui ne sont pas concernés par ce type d'attentes. Il y a enfin des critères d'évaluation que l'établissement peut chercher à renforcer dans son analyse : il s'agit de focus évaluatifs, que l'établissement va mettre en avant et sur lesquels il demandera aux évaluateurs mandatés par le HCERES de se prononcer. C'est le premier outil que nous fournit le HCERES. Il nous fournit ensuite une trame d'autoévaluation, sous la forme d'un ensemble d'une à trois questions posées à l'établissement à l'échelle de chaque sous-référence. Il y a 45 sous-références en tout dans le référentiel, avec à chaque fois, des questions pour guider l'analyse. Le HCERES fournit également un guide des éléments de preuve. Il s'agit d'un document d'accompagnement de l'auto-évaluation qui permet de voir quels types de données quantitatives ou qualitatives il faut chercher à mobiliser en appui de l'auto-évaluation. Sur la base de tous ces attendus et outils d'analyse, nous avons retenu pour l'autoévaluation de l'UPEC, une méthodologie assez resserrée sur l'équipe de direction. Et ce, essentiellement parce que c'est un exercice qui nécessite une écriture assez homogène pour que le comité d'experts qui s'emparera de l'évaluation puisse trouver une problématisation suffisante des sujets abordés. Une autre raison de porter l'autoévaluation sur un périmètre restreint, c'est qu'au sein des communautés universitaires, l'auto-évaluation ne s'arrête pas à celle de l'établissement — loin s'en faut. L'auto-évaluation des formations et des unités de recherche, vous en savez quelque chose, est suffisamment chronophage pour que dans les établissements, nous soyons plutôt enclins à privilégier une division du travail s'agissant de ces exercices auto-évaluatifs. Nous avons, sur cette base, procédé de la manière suivante : chaque vice-présidence compétente pour chacune des références du référentiel a travaillé avec les services centraux concernés à élaborer une réponse aux questions qui sont dans la trame d'auto-évaluation fournie par le HCERES en s'appuyant sur les critères du référentiel. Cela s'est fait selon des modalités variables en fonction des références. Sur certaines références ou sous-références, les services centraux ont travaillé parfois en direct, comme par exemple pour la politique de la documentation, sujet assez technique justifiant que les services pilotent directement l'analyse auto-évaluative. La ligne argumentative retenue pour construire cette autoévaluation est d'insister au maximum sur les résultats obtenus au cours des cinq dernières années dans tous les domaines évalués, avec à chaque fois des chiffres à l'appui afin d'étayer le propos. Le rapport d'auto-évaluation sera également structuré autour d'un certain nombre de sous-titres signifiants pour permettre aux évaluateurs externes d'avoir assez rapidement, à la lecture du sommaire de rapport d'autoévaluation, une trame auto-évaluative déjà très perceptible. Ces différents éléments, quand ils auront été définitivement élaborés, seront soumis à la discussion des instances dans les semaines à venir afin d'échanger sur les trois domaines de l'autoévaluation. S'agissant de la recherche, la discussion et la présentation ont déjà eu lieu en commission de recherche pour ce qui concerne le domaine de la politique de la recherche, de l'innovation et de l'inscription de la science dans la société. S'agissant du domaine 3, l'auto-évaluation est encore en cours de complétude. La discussion aura lieu — je parle sous le contrôle d'Arnaud — au cours du mois de mai. S'agissant du domaine 1, c'est à l'occasion du Conseil d'administration du 7 juin, avant la remise de l'auto-évaluation que la présentation aura lieu.

Il y a encore un peu de travail sur le domaine 1, ce que je vais vous vous expliquer à présent. Cette méthode a été déclinée dans le cadre d'un calendrier dont vous avez ici les principales dates; le 28 septembre 2023, le HCERES avait lancé à destination de tous les établissements de la vague E, le processus d'évaluation les concernant. Le référentiel avait été présenté, ainsi que les nouveautés introduites dans ce référentiel. Le 8 novembre 2023, le président de l'université et la direction de l'UPEC ont rencontré le HCERES dans le cadre d'une rencontre que le HCERES appelle «rencontre stratégique». Il s'agit en fait d'un temps d'échange entre le HCERES et les établissements, pour leur permettre de préciser leurs grandes caractéristiques et les sujets sur lesquels ils souhaiteraient des focus évaluatifs. Pour l'UPEC, ce point a été l'occasion de proposer trois focus évaluatifs. Le premier focus porte sur la stratégie de partenariat académique et la coordination territoriale de l'université, ce qui tourne

notamment autour du devenir de la commune Paris Est Sup. Le 2e focus évaluatif concerne l'impact stratégique de l'alliance Aurora, l'une des bifurcations importantes de ces 5 dernières années. Le 3e est un focus évaluatif sur le modèle économique de l'université compte tenu des difficultés financières que nous rencontrons actuellement. À l'issue de cette rencontre, un compte-rendu a été établi et adressé au HCERES. Vous l'avez dans le SharePoint du CAC. Dès lors, depuis le 22 décembre 2023, nous avons engagé la phase d'écriture de l'auto-évaluation, désignée comme phase de contribution initiale à l'écriture du rapport — puisqu'il s'agit en fait d'établir une version martyre du document. Celle-ci a pu être stabilisée le 26 février, mais conserve un certain nombre de points à compléter, que je vous préciserai par la suite. Depuis le 26 février, nous sommes entrés dans une phase de mise en complétude du rapport. Nous bouchons en quelque sorte les trous dans la raquette, parce qu'il y en a toujours, et nous commençons à relire le document pour lui donner la teneur la plus auto-évaluative possible.

À ce stade, le process d'écriture du rapport d'auto-évaluation est complété à 80 % sur le domaine 1 et à 100 % pour les références de l'évaluation relative au positionnement, à la stratégie, aux finances et à la politique de la qualité. Il a simplement besoin d'être relu. Sur les partenariats, le développement durable et la responsabilité sociétale l'organisation et la gouvernance, nous sommes à 80 %. Il y a besoin de quelques compléments s'agissant des partenariats économiques, notamment. Concernant le développement durable et la responsabilité sociétale, nous avons demandé aux chargés de mission et référents concernés de faire un focus sur la politique en matière d'inclusion de l'UPEC, autour notamment d'un bilan du schéma directeur du handicap. Concernant le domaine organisation et gouvernance, nous avons encore quelques compléments à apporter sur les évolutions de l'organigramme de l'UPEC au cours des 5 dernières années, notamment ce qui relève de la création de la Direction de la transformation, du service de la vie des personnels et de l'organisation de la Direction générale des Services. Certains points de détails sont en effet à apporter. Nous ne sommes, par contre, pas complets s'agissant des domaines Ressources Humaines et immobilier, mais cela devrait l'être d'ici une dizaine de jours.

Sur le domaine 2, nous sommes complets à 100 %, dans la mesure où Florence ALLARD-POESI avait mené le travail de manière très efficace. L'auto-évaluation est ainsi complète et aboutie, avec une lecture en trajectoire d'une très grande clarté. Ceux d'entre vous siégeant à la Commission recherche avaient notamment pu en juger. C'est une excellente chose. Le domaine 3, dédié à la politique de la formation, affiche 80 %. Il y a quelques données qu'il est nécessaire de rassembler afin que l'ensemble soit totalement abouti. Cependant, d'ici la fin du mois d'avril, cela devrait être achevé. Le calendrier de fin de processus prévoit, jusqu'à la fin du mois, de

consolider et de stabiliser le rapport. Dans la première quinzaine de mai, il s'agit ensuite de relire et d'assembler les annexes — or, il y aura de très nombreuses annexes. Ce point est assumé.

Nous savons d'expérience que les experts ne lisent pas tout, loin s'en faut. Mais ceux qui vont s'intéresser à tel ou tel sujet iront consulter les annexes pour trouver de la matière à nourrir leur réflexion. Une auto-évaluation a en effet essentiellement pour but de déboucher sur une évaluation externe, donc autant faciliter le travail des experts. Puis, nous prévoyons une présentation et une discussion en comité des directeurs de composantes le 22 mai 2024. Une nouvelle présentation se déroulera en CAC le 3 juin 2024, avec le document achevé. Je n'ai finalement fait ici que le teasing, j'en ai bien conscience. Le 16 juin, ce document sera présenté en administration pour un dépôt sur la plateforme du HCERES le 14 juin. Voilà pour l'auto-évaluation de l'établissement. Je n'ai pas parlé de l'auto-évaluation des formations et des unités de recherche, car cela suit son cours aussi en concomitance. Il peut certes s'agir d'un sujet que vous souhaitez aborder. En tout cas, sur l'auto-évaluation de l'établissement, voilà ce que je pouvais vous exposer à ce stade. Je reste disponible pour répondre à toutes vos questions.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Merci Philippe, pour cet exposé très complet. Avez-vous des questions à ce sujet?

M. NAILI. — Je vous remercie pour cette présentation. J'aimerais savoir comment ce rapport se nourrit, que ce soit au niveau des laboratoires, de la recherche. J'imagine qu'au niveau des formations, des rapports sont effectués par les composantes. Comment le lien se fait-il?

M. THIARD. — Le lien ne s'effectue pas de manière ascendante. Il se fait de manière un peu «latérale»; c'est à partir des résultats saillants en formation et en recherche que nous identifions assez clairement la trajectoire de l'université. Par exemple, le fait qu'il y a 2 ans, le BRI ait obtenu un contrat de toute première importance pour le développement d'une solution vaccinale contre le Covid-19. Évidemment, il s'agit d'un résultat du DRI en lien avec l'activité de l'IMRV qui va être mis en avant dans le domaine 2 des résultats saillants. Il en va de même pour le PEPR Propsy. En effet, l'alimentation ne se fait pas de manière organisée dès le départ dans le processus auto-évaluatif, mais essentiellement, car ce qui est saillant se repère immédiatement. Or, dans un rapport d'auto-évaluation d'établissement, ce que l'on attend avant toute chose, ce sont les éléments les plus saillants. Il n'était pas nécessaire de mettre en œuvre une machinerie complexe pour récupérer de l'information dans toutes les anfractuosités de l'université pour alimenter le RAE, car ce qui doit se voir se voit déjà. Vous l'avez compris, c'est tout de même un processus lourd et complexe. Et encore,

je passe sur la complexité de l'auto-évaluation des formations et des unités de recherche en parallèle. Cette complexité, aujourd'hui, tout le monde l'a diagnostiquée.

Actuellement, une procédure se tient pour nommer le nouveau président du HCERES. Or, les deux actuels candidats à la présidence du HCERES sont tous les deux d'accord pour dire qu'il faut évoluer vers une simplification du processus évaluatif. Quand j'ai proposé au Président une méthode d'auto-évaluation de l'établissement, je me suis évidemment déjà inspiré de cet impératif de simplification. Il ne s'agit pas de mettre en place une usine à gaz pour l'auto-évaluation de l'établissement. Ce qui doit se voir en termes de résultats se verra forcément. Cela s'impose d'évidence. Il s'agit de se concentrer sur chacun des exercices auto-évaluatifs, dans les périmètres des formations d'un côté, et des unités de recherche de l'autre, et de la direction de l'université s'agissant de l'établissement. Et ce, pour éviter de perdre du temps à instaurer des maillages trop complexes. Je n'ai pas plaidé pour l'auto-évaluation intégrée. Je considère qu'il revient au HCERES de mener l'exercice d'auto-évaluation intégrée. Il ne revient pas aux établissements de faire forcément ce type d'autoévaluation, car cela risque d'engendrer des coûts de mise en œuvre disproportionnés par rapport aux résultats attendus. Le souci d'efficience est plutôt de chercher, quand c'est possible, à simplifier les choses. Je n'ai pas plaidé pour l'auto-évaluation intégrée. Je pense en plus que ce n'est pas réalisable. L'évaluation intégrée telle que le HCERES la mène depuis 2 ans est en revanche réalisable, car tout est séquencé sur 18 mois. Or, nous n'avions pas 18 mois devant nous. L'auto-évaluation des unités de recherche et des formations était à construire en parallèle avec l'auto-évaluation de l'établissement. Dès lors que c'est parallélisé, il est très difficile d'organiser du séquentiel. Donc, ce n'était pas vraiment opératoire.

Vous verrez dans le rapport d'auto-évaluation de l'établissement que nous avons évidemment des remontées de résultats venant directement de l'activité de formation des composants de l'activité de recherche des laboratoires. Évidemment, cela a été filtré par le fait que ce qui est retenu est ce qui est le plus illustratif des résultats obtenus et de l'adéquation aux objectifs fixés il y a 4 ou 5 ans. C'est cela que nous mettons surtout en exergue.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Le travail est tout de même très avancé. Nous serons dans les temps. Nous reviendrons vers vous en amont du CA. D'ici là, nous serons en possession du document. Avez-vous des questions?

M. GERMAIN. — Je souhaite faire une remarque. Nous avons reçu 6 dossiers. Ces dossiers représentent un travail lourd venant s'ajouter à notre travail d'élus. N'y a-t-il pas un problème? Ce travail est très fort, finalement. Ce n'est pas un travail de

spécialiste, nous regardons la forme, si j'ai bien compris, et dans quelle mesure nous satisfaisons un certain nombre d'exigences formelles. Nous ne sommes pas spécialistes du domaine. Cela s'ajoute en plus.

- M. THAUVRON. Nous parlons en effet des dossiers d'auto-évaluation des formations. Nous nous sommes posé la question d'externaliser cette relecture. Cela a cependant un coût, et une évaluation par les pairs revêt tout de même un sens. Comme Florence, j'ai fait le rapport à l'échelle de l'établissement sur les formations. Je dirige l'auto-évaluation de mon Master avec une grille HCERES Excel assez atroce. Je fais revenir les choses, sachant qu'il y a eu une première relecture en composante, puis une deuxième relecture dans les services centraux. Et maintenant, il nous est demandé encore une fois une relecture par les élus, notamment de la CNU. Il ne s'agit pas tant de technicité, car nous avons des critères. Sur chaque critère, nous devons nous positionner sur une échelle de 1 à 5. Puis, il s'agit de voir si la réponse à la justification est pertinente. Il n'y a pas nécessairement besoin d'envoyer une expertise disciplinaire. Quand quelqu'un déclare avoir la note de 5 sur 5 et qu'il le justifie par une ligne disant « je suis très bon», c'est un peu léger. C'est le choix que nous avons fait. Peut-être que ce choix est contestable. À un moment, je me suis personnellement posé la question de l'externalisation : si nous devons faire notre auto-évaluation nous-mêmes et la faire relire par nos collègues. Je crois que je comprends tout à fait la charge de travail supplémentaire.
- M. GERMAIN. Il y a à la fois le choix de l'externalisation et celui de faire porter ce point par les élus. Est-ce que la démarche ne pourrait pas être ouverte à tout le monde?
- M. THAUVRON. Elle a bien été ouverte à tout le monde. Nous avons associé tous les directeurs de composantes afin qu'ils nous envoient des noms. Nous avons eu très peu de retours. C'est pour cela que nous avions convenu en CFVU que tous les élus seraient mobilisés. J'aurais préféré que nous étendions la charge du travail à un plus grand nombre de collègues, mais cela n'a pas été le cas.
- M. DUBOIS-RANDÉ. L'exercice est toujours extrêmement compliqué. Avez-vous d'autres questions? Non, alors je vous remercie. Nous passons au point suivant.

1.3 Contrats d'objectifs de moyens et de performance

M. DUBOIS-RANDÉ. — Vous disposez du document de contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Je rappelle un peu le calendrier. Nous avions rencontré le cabinet de la ministre en septembre 2023. Il a été constaté que le compte n'y était pas sur la

partie estimations du service public, compte tenu notamment de l'augmentation du nombre d'étudiants. Une distorsion du financement a été relevée. Ils ont d'ailleurs reconnu que nous avions été accompagnés partiellement, à hauteur d'un peu plus de 6 M€. Au cours de la discussion, nous avons expliqué que nous n'avions plus beaucoup de marges de manœuvre financières. Nous avons dit que nous pouvions avancer la date de notre contrat d'objectifs, moyens et performance de 0,8 % de demande du budget subvention sur l'exercice CAC 2, et non pas en 2025–2026. J'avais dit que nous étions prêts. En effet, en général, plus on s'éloigne, moins il y a de l'argent. Donc, le contrat de performance est un exercice de style pour 0,8 % — cela fait à peu près 2 M€ sur 3 ans. Ce ne sont pas non plus des sommes mirobolantes.

Mais c'est un sujet également — et ce ne sont pas non plus des sommes pérennes, c'est-à-dire dans l'optique d'un modèle à l'équilibre qui permette ensuite de tourner sans ces financements. C'est très particulier. En tout cas, c'est la politique actuelle, ce principe de contrat. Ce contrat est très court, de quelques pages. Ils ont fait comprendre que certaines choses étaient imposées, notamment, les métiers en tension et métiers d'avenir. Nous y reviendrons. Nous avions eu des financements de recherche S2SR, etc. Mais nous avions considéré que nous allions mettre les moyens. Une demande de plateforme aurait été bizarre. Certains ont fait la remarque. Et par ailleurs, certains éléments tournent autour des transitions écologiques, des étudiants et du guichet unique. Au-delà, entrent en ligne de compte des éléments de pilotage, ce qui était aussi un exercice de style. Nous n'avions pas eu de pilotage facturier, qu'il faudrait staffer mieux, ce qui peut être considéré comme un péché de notre institution. D'autres éléments entrent également en ligne de compte, autour de la politique Ressources Humaines afin de faire tourner le campus et garantir la formation du personnel.

Nous avons fait quelques allers-retours. Globalement, cela s'est plutôt bien passé à la DGSIP. Nous n'avons pas essuyé de critiques majeures, simplement des retouches à faire. Il s'agit par exemple de mettre un mot sur l'axe santé, société et environnement, car cela paraît être l'une de nos forces. Nous avons donc ajouté une phrase. Dans les stratégies, il nous a été demandé de revoir les éléments de financement de manière à les préciser et de revoir des éléments avec plus de précision s'agissant des formations. Nous allons en parler, je pense. Voilà, c'est la réponse que nous avons eue. Ils nous ont demandé un retour le 31 mars. Le document est donc parti le 31 mars, c'est-à-dire dans les temps. Nous attendons leur retour bien sûr. Mais globalement, cela ne va pas beaucoup bouger; il s'agit de 0,8 % de notre budget. Le poids des formations paraît un levier intéressant pour l'université. Je passe la parole à Arnaud, également sur les approches étudiantes.

M. THAUVRON. — En effet, l'exercice est très contraint, puisqu'il y a 6 objectifs à renseigner, et que la méthodologie et le cadre sont très définis. Un certain nombre d'allers-retours ont eu lieu avec le rectorat. Puis, il fallait ensuite le défendre à la DGSIP. Cela s'est très bien passé pour nous. À Lyon II et Lyon III, cela s'est très mal passé. Par ailleurs, Paris XIII, qui devait passer le lundi comme nous, a reçu un mail le vendredi leur disant qu'ils n'ont pas bien répondu à l'exercice. Ils ont donc été décalés d'un an. Pour nous, cela s'est très bien passé. Il y avait un focus sur la thématique formation, un focus métiers en tension et métiers d'avenir.

La méthode a consisté à aller voir les directeurs de composantes. Là aussi, nous avions une liste. Il s'agissait de voir avec chacun d'eux ce qu'il était possible de faire. Nous nous sommes basés sur l'idée, pas neutre dans le cas de l'UPEC, que nous allions le faire dans le cadre de l'apprentissage. Non seulement nous allons toucher de l'argent dans le cadre du compte, mais après, nous allons obtenir des financements pérennes au travers des recettes de l'AFA. Donc, à terme, cela représente environ 400 apprentis par an.

Sur la partie transition écologique et développement soutenable, là aussi, le projet consiste à développer des contenus de cours, puisqu'il existe une obligation de sensibilisation des étudiants à cette dimension. Nous l'avions envoyé au ministère pour une mise en œuvre totale en 2027. Cependant, le ministère nous a rappelé que la consigne est 2025. Cette année, nous allons donc développer le contenu afin qu'à la rentrée 2025, tous les étudiants en 3° année de premier cycle L3, P33 et LP, soient formé à ces questions de transition écologique et développement soutenable. Il y avait aussi un objectif sur le bien-être et la réussite des étudiants. Nous avons donc axé la réflexion sur le guichet unique avec là aussi des développements en présentiel et en distanciel. L'objectif est de leur donner une porte d'accès centralisée dès lors qu'ils ont des questions. En effet, aujourd'hui, à bien regarder les réseaux sociaux, on note une véritable insatisfaction des étudiants sur ce sujet.

Après, nous avions une thématique de recherche qui ne demandait aucun financement. Comme l'a dit Jean-Luc, il y avait une thématique de recettes, car effectivement, nous faisons plein de choses et nous ne les facturons pas ou ne les encaissons pas. C'est un point de gestion des Ressources Humaines.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Merci, Arnaud. Donc, voilà globalement le document. C'est davantage un exercice de style. Ce ne sont pas des financements majeurs. Le point principal concerne l'effet de levier sur les métiers en tension et métiers d'avenir, sachant que nous sommes quand même beaucoup sur la formation qui ne nous paraissait pas forcément relever du Master. Nous étions parfois, s'agissant de ce qui était fourni par l'État, sur des demandes extrêmement concrètes de niveau BAC+3 ou

maximum BAC+5. Nous avons, je crois, fait l'exercice, qui a été reconnu comme tel par les uns et les autres. Nous sommes ouverts à la discussion. Avez-vous des questions?

M. DUYCK. — Je découvre le COMP. Je pense qu'il a été mis en ligne assez récemment. Il y a quand même quelques surprises. Je voudrais poser quelques questions à ce sujet. Je m'exprime en tant qu'élu, mais également en tant que membre de la direction du LLSH. Je suis surpris d'entendre parler, par exemple, de la fermeture *des* doubles licences en LLSH. Je ne pense pas que ce point ait été évoqué avec la composante. Les doubles licences fonctionnent bien.

M. THAUVRON. — Non, il ne s'agit pas de fermer *les* doubles licences qui fonctionnent bien. Une réflexion a été engagée sur la fermeture de certaines doubles licences seulement au sein de la LLSH, que tu connais bien et qui ne fonctionnent pas.

M. DUYCK. — D'accord. La licence de LLCER allemand fait l'objet d'une discussion actuellement. Je pense que nous sommes en train d'essayer de la relancer d'une façon d'une autre. Il y avait quand même aussi la possibilité de la relancer et de ne pas la fermer. Je vois là les résultats des candidatures sur Parcoursup. J'ignore ce qui est engagé par rapport à la DGSIP, mais je trouve que c'est peut-être aller un peu vite dans ce contrat. De nombreuses fermetures concernent la LLSH. Un autre point que j'aimerais soulever concerne les places en apprentissage. Je vois bien l'objectif de financement. Dans quelle mesure les financements peuvent-ils être pérennes ? Nous parlons souvent d'incertitude quant au financement de l'apprentissage. Qu'en serat-il si le gouvernement décide d'arrêter de subventionner ce type de formation? Plus largement, que deviendra la politique de l'UPEC si les financements ne suivent plus?

M. THAUVRON. — Un peu plus loin dans le document, il y a un indicateur d'objectifs. Or, il ne concerne pas les fermetures. Concernant les fermetures, les réductions des capacités d'accueil ont été négociées à la demande de l'UFR LLSH. Quant à la licence LLCR allemand, nous avons eu une réunion avec Daniel et les équipes. Il a été convenu de transférer les choses dans la perspective d'une licence. Il y aurait de l'allemand, évidemment, des études européennes et internationales. Mais encore une fois, la «transformation, création et suppression», c'est la structure exigée par le ministère. Donc, l'objectif chiffré et mesuré concerne les créations de formations en apprentissage.

Mme GOROCHOV. — Je suis de l'UFR LLSH. Je tiens à dire que je suis très étonnée. Je viens de découvrir ce texte dont je ne connaissais absolument pas le statut. Je vois des formations de la faculté des Lettres annoncées comme supprimées. Je m'étonne de l'expression que vous utilisez : « *en accord avec la composante* ». En effet, ce point

n'a pas été évoqué ni voté ni débattu en Conseil de gestion. Sur quels éléments se base l'accord avec la composante? La discussion avec la doyenne? Cela me rappelle de mauvais souvenirs. Il y a une dizaine d'années, nous avons connu une tentative de suppression de cette formation. La sensation est un peu brutale.

M. THAUVRON. — Nous avons constaté que la situation en Licence d'allemand n'était pas au beau fixe. Nous avons acté qu'il fallait impérativement la faire évoluer. Or, dès la rentrée, cette formation change d'intitulé et sera totalement transformée. Il y a eu évidemment des échanges avec la direction sur les doubles licences. Certaines d'entre elles enregistrent des flux extrêmement faibles. Je parle sous le contrôle de Clément. J'ai cru comprendre qu'il avait été acté que ces dernières seraient fermées. Il y a quand même un petit côté *marketing*. Il est vrai qu'en face, les gens ont envie d'entendre que nous disposons d'une véritable stratégie de pilotage des formations.

Par ailleurs, vous voyez bien que nous n'avons pas mis en objectifs un nombre de places ou de formations à supprimer, mais bien un nombre de places *créées*. Le ministère attend de nous une gestion dynamique de notre offre de formations — y compris dans les documents de cadrage. On ne peut pas tout le temps créer et ne jamais rien fermer. Nous avons eu par exemple une discussion avec le rectorat et avons obtenu la réduction du nombre de places à la demande de l'UFR en licences d'histoire, de géographie, de philosophie, de lettres et d'espagnol. Les interactions avec la composante sont fréquentes et il n'y a aucune volonté de la stigmatiser. Nous travaillons en bonne intelligence. Il y a donc une maladresse de formulation dans le document.

- M. MEYER J'ai également été surpris à la lecture du COMP compte. Par exemple en page 4, il est évoqué la fermeture de la licence d'allemand. Puis, page 17, il est évoqué un repositionnement d'ampleur de la licence d'allemand avec une refonte complète dans le cadre du plan de formation 2026. Je trouve personnellement ces évocations contradictoires.
- M. THAUVRON. C'est un vieux document collé à la fin. Cela signifie surtout que la licence a évolué, que les maquettes ont évolué. Je n'ai pas relu l'annexe.
- M. MEYER Je préfère l'idée de refonte complète à celle de fermeture. En effet, la refonte a été votée en conseil de gestion. L'idée d'une fermeture est en effet un peu décourageante pour les enseignants.
- M. THAUVRON. Il s'agit d'un repositionnement d'ampleur des licences, comme le dit le texte. Tu faisais référence, je crois, à un ancien projet de fermeture datant d'il y a une dizaine d'années, qui n'a pas eu lieu. Une discussion a bien lieu avec la composante, et une réunion aura lieu avec l'ensemble de l'équipe de germanistes.

Mme GOROCHOV. — Nous comprenons que ce sont plus des projets ou des annonces. Cependant, le texte est tout de même parti au Ministère. Ce point est un peu troublant.

M. THAUVRON. — Tout à fait, le texte est particulier. Cependant, de tout ce qui a été évoqué ici en création, rien n'a été voté pour le moment en CFVU, sauf quelques points. Nous nous inscrivons dans une démarche de projet, élaboré en concertation avec les directeurs de composantes. Nous n'imposons rien.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Oui, ce point est déclaratif.

1.4 AURORA

M. SCHWELL. — Bonjour à tous. Pour la recherche, j'avais rapidement communiqué là-dessus. Il y a un appel à projets qui est ouvert depuis un mois environ. Il reste encore à peu près un mois. La deadline est au 30 avril. Les financements font partie du budget européen et c'est le premier appel à projets de l'alliance. Vous savez que les alliances sont financées par le programme Erasmus, dont la première phase est l'appel à projets. C'est une nouveauté de l'alliance. L'objectif est de lancer des actions concrètes de recherche collaboratives entre les universités. L'objectif est aussi de créer de nouvelles passerelles ou de consolider celles existantes. Nous avons en effet déjà mis en place des alliances avec les universités. Nous voulons par cela bâtir des communautés scientifiques entre les universités. Le but secret, car il s'agit d'un financement d'amorçage, est de déclencher des propositions de recherche à plus grande échelle, dans un contexte européen en tant qu'horizon. L'autre but caché est également de faire connaître le projet Aurora, à des académies et des universités, car il est encore insuffisamment connu. La date limite est donc le 30 avril. La décision s'agissant du financement va intervenir fin juin afin d'évaluer les propositions. Nous avons mis en place un nouveau conseil de recherche Aurora et une nouvelle instance, qui appellera deux experts de toutes les universités confondues. Cela a été d'ores et déjà mis en place. Nous allons réunir ce conseil très rapidement. Une réunion aura lieu au début du mois de mai. L'évaluation se déroulera en deux étapes comme à l'accoutumée. Déjà, nous allons identifier les rapporteurs. Les deux experts projets disposeront d'un délai de 6 semaines environ. Ensuite, le conseil se réunira à nouveau fin juin, probablement en présence physique, pour élaborer une proposition de financement. Cette proposition sera ensuite soumise à la réunion des DRR. Les vices — recteurs de recherche de Aurora, qui se réunissent eux aussi tous les deux ou trois mois environ.

Ce seront évidemment des élus issus des universités. Tout cela sera reconduit au niveau annuel. Nous avons obtenu un financement pour quatre ans. Après, nous verrons si nous pouvons pousser le financement un peu plus loin. La cible vise les académiques; professeurs, maîtres de conférences, etc. Nous souhaitons que ces derniers occupent des positions permanentes, ou quasi permanentes. Dans leur établissement, les postdocs par exemple, qui peuvent soumettre un projet. Cela concerne toutes les disciplines, ainsi que les synergies avec les « hubs » Aurora, qui sont des domaines pilotes. Les « hubs » sont un peu nouveaux. J'en dirai un mot tout à l'heure.

Les trois actions clés sont les suivantes : les projets à hauteur de 25 000 € maximum. Pour les actions clés, l'enveloppe globale est de 75 000 €. Soit il y aura trois projets à 25 000 €, soit cinq projets à 15 000 €, ou encore 7 projets à 10 000 €, sachant qu'il s'agit du budget annuel. L'action 2 comprend deux thématiques principales : une thématique disciplinaire, avec un montant maximum de 20 000 €. Il est à noter que tout cela correspond à des sommes forfaitaires. Pour les actions 1 et 2, a priori, les porteurs de projets sont totalement libres de financer les actions qu'ils souhaitent. Par contre, il y aura un rapport à produire pour savoir ce qu'ils font des subventions. Encore une fois, le but secret est de construire une communauté d'académiques au sein d'Aurora pour des objets de recherche. Un troisième axe concerne la mobilité des jeunes chercheurs dans un laboratoire d'Aurora.

Je passe à présent à la formation. Comme je le disais auparavant, un nouveau mot a été instauré, le « hub » et l'évolution du domaine pilote. Cela peut se traduire en français par « pivot », ou « point d'entrée, de départ ». Cela peut paraître un peu étrange, mais en fait, il a été conclu dans la première phase d'Aurora au cours des années 2020–2023. À cette époque, le financement existait déjà, mais nous n'étions pas encore associés. Il a été conclu qu'il n'y avait pas assez de xxx . Donc les domaines pilotes ont travaillé de manière un peu isolée du reste du monde. L'idée du « hub » est donc une sorte de scène sur laquelle il est possible de performer. Cela a été inventé par un professeur d'université. C'est une manière de favoriser le *bottom up* dans les formations. Si vous avez des idées à ce sujet, vous pouvez vous adresser directement à moi.

Le programme Aurora existe maintenant depuis quelques années. Il y a beaucoup d'unités d'enseignement qui comprennent des mobilités courtes, et même de manière hybride. Cet outil est financé par la Commission européenne. Il s'agit de programmes intensifs hybrides. Ainsi, ces unités d'enseignement intègrent des mobilités courtes d'une à deux semaines, avec notamment des cours en ligne. L'objectif est de faire

participer davantage d'étudiants aux mobilités internationales. Nous soutenons évidemment cette démarche, dans le cadre des accords Erasmus. Par ailleurs, il existe également des écoles d'été, soutenues par l'UPEC, grâce à des fonds spécifiques Aurora, qui durent d'une à deux semaines. Il y a également des mobilités virtuelles; ce sont des cours en ligne qui sont dispensés par plusieurs universités. Dans ces unités d'enseignement, interviennent plusieurs enseignants d'universités différentes. Là aussi, l'objectif est d'exposer un maximum d'étudiants à des environnements internationaux. Sauf que la mobilité possède un coût; et donc cela permet une empreinte carbone réduite. Voilà les outils qui ont été mis en avant.

Évidemment, des mobilités longues peuvent également entrer en ligne de compte, qui seront soutenues par l'argent du programme Erasmus. Il y a un quota de nombre de cours en ligne, que vous pouvez consulter. Après, au sein des domaines pilotes, nous avons des choses plus structurées autour du développement durable et des changements climatiques. C'est un nouveau programme d'enseignement qui a été développé, qui existe au moyen de deux unités d'enseignement. Ce programme peut faire l'objet d'une intégration dans un autre programme. Ce domaine dispose d'un site dédié, sachant que les unités sont ouvertes à l'ensemble des masters. Les enseignements sont réalisés entièrement en anglais. Un autre programme propose des cours sur les institutions et les enjeux européens, mais cette fois-ci, la cible concerne les étudiants en licence.

Mme GOROCHOV. — Excusez-moi, juste pour bien comprendre, ce sont des cours en ligne?

M. SCHWELL. — Il peut s'agir de cours en ligne ou de cours avec mobilité courte. Il n'y a pas de mobilité longue. L'une des deux unités est totalement en ligne. Dans d'autres formats, une mobilité courte est intégrée. Les deux types de formats existent.

Mme GOROCHOV. — Il n'y a pas de mobilité entière dans ces formations?

M. SCHWELL. — Non, pas dans ces programmes. Il n'y a pas de mobilité sur un semestre, comme nous pouvons le connaître avec Erasmus.

M. MEYER — Ces cours-là...?

M. SCHWELL. — Dans ces programmes, nous ne contribuons pas encore. Nous avons des participants actifs de l'UPEC, mais cela n'a pas encore abouti à une unité d'enseignement que nous pourrions proposer. Il est possible que des choses soient créées dans le domaine santé et bien-être. Il existe enfin un programme, celui qui apparaît le plus structuré, « Euridice ». Il s'agit d'un master portant sur les enjeux de la citoyenneté globale. C'est le « hub» 2, un master complet. Le format pédagogique

est assez innovant, je trouve. C'est une unité d'enseignement faite par des enseignants de plusieurs universités, avec aussi des événements en présence physique, au début, au milieu et à la fin. Mais encore une fois, ce sont de courtes mobilités. Le thème du Master porte sur les concordances techniques et numériques et sur les enjeux sociotechniques, tel que les applications éthiques et l'intelligence artificielle. Cela ne concerne pas uniquement l'informatique. Euridice correspond à un autre consortium que celui d'Aurora, même si les établissements d'Aurora en sont à l'origine. Ce programme fait également l'objet de financements et devrait ouvrir en 2025. L'UPEC est très fortement sollicitée pour y participer.

Je vous encourage tous vivement à étudier l'offre de formation existante. Les unités d'enseignement peuvent intégrer des mobilités courtes, mais pas toutes. Il est possible de co-financer ces mobilités courtes. Souvent, il s'agit de compétences transversales, mais pas uniquement. Après, nous pouvons réfléchir sur la manière d'intégrer cela chez nous. L'autre objectif du programme Aurora est de mettre en place 4 formations dans chaque établissement qui intègrent des unités Aurora. C'est un but d'intégration qui a été formulé.

Mme CHAUVEL. — Pour Euridice, si j'ai bien compris, l'objectif est que l'UPEC soit associée et participe. Vu les thématiques, est-ce qu'il y a des composantes qui sont déjà pressenties?

M. SCHWELL. — Nathalie et Hans sont intéressés. Des réunions ont actuellement lieu à ce sujet. Mais je ne peux pas en dire plus pour le moment. Personnellement, j'espère sincèrement que cela se fera, car ce programme serait un master conjoint, et non pas un double diplôme. Pour l'instant, nous n'avons qu'un seul séjour; ce serait bien qu'il y en ait d'autres.

La composante AEI propose une école d'été au mois de juin. Une vingtaine d'étudiants Aurora de chez nous y sont inscrits. Nous avons décidé en comité de pilotage Aurora de le soutenir, avec la RNA. Cela représente beaucoup de travail et il existe également des financements. Il est en effet relativement facile d'obtenir des financements, même s'il faut respecter certaines deadlines. Si d'aventure vous souhaitez monter des unités Aurora, sachez qu'il est nécessaire d'obtenir une certification. Pour cela, il faudrait demander un CU chez nous. Si vous voulez également un master conjoint, sachez que nous soutenons également la démarche. Cependant, cela représente un travail d'envergure et nous avons décidé collectivement de le soutenir.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Merci, Martin, il s'agit d'un excellent projet. Nous mettrons le document de présentation sur le SharePoint.

- **M. ZIDI.** Je souhaite signaler qu'il existe un deuxième Master conjoint à l'UPEC et qu'il faut corriger la slide en ce sens.
- M. SCHWELL. Oui, c'est vrai.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Avez-vous d'autres questions? Je vous remercie.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Campagne d'emplois complémentaire enseignants-chercheurs 2024

M. DUBOIS-RANDÉ. — Ce point a été voté en CSA. Dans le cadre de la Licence Santé, et sur l'approche en particulier des Masters, le Ministère a ajouté en notification pérenne un montant de 350000 euros. La composante a discuté sur les éléments. Je rappelle que le CAC a pour objet une sélection en CNU. Ces points seront votés en conseil de gestion et j'ai eu confirmation du cabinet du ministre de la Santé que cela correspondait bien à ce qu'il souhaitait dans le cadre de cette campagne. Elle vous est présentée par Marion.

Mme CASTELAIN. — Bonjour à tous. Il y a 3 postes de maîtres de conférences dans le cadre de ce master santé, qui sont présentés à la publication, au fil de l'eau. Un poste de BR également. En financement, Master Santé également. Les profils des personnes ont été transmis par fichier Excel aux élus. Les sections CNU sont identifiées ainsi que le laboratoire. Il s'agit de créations de postes dans le cadre du plan Master Santé.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Je vous remercie. Sur ce sujet, nous suivons les éléments portés par le Ministère, ainsi que les consignes de l'UFR. Avez-vous des questions?

M. ZIDI. — J'ai plusieurs remarques et questions concernant cette campagne d'emplois. Elle paraît justifiée sur le papier face à l'augmentation des effectifs de la faculté de santé qui s'est produite en licence avec une répercussion en Master. Cela justifie le renfort au niveau des enseignants-chercheurs. Ceci dit, cela pose question. Le tableau fait référence au poste LCF sur trois sections CNU : 65, 64 et 68. Or, nous enregistrions déjà ce type de mouvements l'année dernière à la faculté de santé. Il avait été acté d'anticiper le concours et de le concentrer sur deux sections CNU. Il faudrait tout de même anticiper ces trois sections CNU qui sont différentes. Nous parlons de biologie moléculaire et de biologie cellulaire. Les profils paraissent très larges, ce qui risque de poser problème en termes de recrutement. Par ailleurs, j'ai cru comprendre que ce tableau avait été voté en conseil de gestion de la faculté de santé.

M. DUBOIS-RANDÉ. — J'ai demandé de vérifier. Ce point sera voté le 26 avril.

M. ZIDI. — Nous avions déjà eu cette discussion en CAC restreint. Ma deuxième remarque concerne le profil proposé pour le 4e poste d'EPU en section 91. L'histoire est un éternel recommencement. Ce poste déjà vu l'année dernière avait été proposé au concours. Plusieurs problèmes. Cette section 91 a été créée pour les professions de kinésithérapeutes. Ainsi, je me demande pourquoi, au sein de cette section 91 des filières santé que nous connaissons tous bien, ce poste avait été proposé l'année dernière et le profil a posé problème. Il a même été revu par la composante, y compris dans la phase de recrutement au comité de sélection. Il s'agit de savoir si, derrière ce poste, n'y aurait pas un «profil à moustache». Le poste avait été ouvert au concours l'année dernière avec une seule candidate. La moustache semble avoir été rasée avant de passer en comité de sélection. Mais à terme, le poste n'a pas été pourvu.

Mme CASTELAIN. — Ce point nous avait en effet déjà été souligné. D'un point de vue règlementaire, il est possible de proposer trois sections. C'est ce choix qui a été fait par la composante. Ce point pourra éventuellement faire l'objet d'une modification en conseil de gestion.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Sur la troisième partie, il reviendra à la composante d'ouvrir. Je rappelle simplement que la kinésithérapie n'est pas la seule et unique visée, il existe également d'autres actions. Par ailleurs, il revient à la composante de décider de ce point, qui ne me regarde pas. Le comité de sélection sera proposé à un profil indépendant. Nous souhaitons que la personne ne soit pas VP. Elle prendra des décisions devant les élus qui voteront ensuite. La composante pourra proposer qui elle veut, en tout cas je suis ouvert. Cependant, je m'en désintéresse, personnellement.

Mme CHAUVEL. — Je souhaite revenir sur ce qu'il s'est passé l'année dernière. Pourquoi le poste n'a pas été pourvu l'année dernière? Concernant le poste 91, j'aimerais également savoir sur quelle formation il s'appuie.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Ce poste concerne essentiellement les domaines du handicap. Un master handicap sera soutenu par la composante sur des approches handicap. Mais là encore, je laisse la composante gérer ce problème s'agissant du recrutement de la personne. Je ne souhaite pas que nous citions des noms. Le comité de sélection a d'ailleurs été modifié l'année dernière ou il y a deux ans. Les gens ont été parfaitement hostiles. Il y a eu un conflit manifeste entre deux personnes. Je ne jouerai personnellement pas le rôle de la composante. Sur la question du handicap, il paraît très intéressant que les étudiantes et les étudiants puissent bénéficier d'un parcours, notamment autour de l'apprentissage. La demande autour du handicap est

aujourd'hui extrêmement forte. Nous sommes de plus dans des dimensions où il existe beaucoup de stages. Pour information, je ne participerai pas au vote en CAC restreint. Ce vote se fera par le biais d'une personne indépendante.

M. GERMAIN. — Ma question porte sur le financement des postes de la campagne d'emplois complémentaires. Je rappelle que nous sommes en déficit. Il y a eu des gels de poste et de nouveaux postes à destination d'une composante. Sont-ils financés à 100 % et de façon pérenne?

M. DUBOIS-RANDÉ. — Le financement est total et pérenne. Après, le ministère peut considérer que le sujet subit la pression de la part des étudiants. Nous avons tout de même 300 étudiants supplémentaires en Master. Je suis allé à la remise du bachelor L3 de cette Licence Santé, parallèle à la licence classique dans le cadre de MMOP. J'ai vu des candidates et candidats remarquables, qui n'étaient pas rejetés par l'université. C'est la première fois que je vois cela durant ma carrière de médecin. Il y avait une réelle fierté de la part des étudiants d'obtenir leurs licences. De profils très diversifiés, ils témoignaient en plus d'une volonté de poursuivre leurs études.

Mme RAFFARIN. — J'ai une question relative au service du futur professeur qui sera élu sur ce poste, puisqu'il a été question d'un recrutement inabouti l'année dernière. Quel aurait été le service du professeur élu sur ce poste, sachant que le Master en création cette année n'existait pas? Il semble être justement créé pour qu'il y ait un service à distribuer.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Non, il y avait d'autres actions au Master, notamment les CPA, mais nous n'étions pas sur des financements de Master. Donc il n'y avait pas d'objet master. Personnellement, je me fiche totalement du candidat ou de la candidate. Il y aura une ouverture en 91, évidemment. Mais il revient à la composante d'ouvrir les portes. S'agissant du handicap en apprentissage, je regrette que le handicap soit considéré ici comme «repoussoir». Il est important de s'intéresser au sujet des personnes qui occupent des situations de handicap au travail. Personnellement, je me désintéresse de ce sujet du recrutement. Il reviendra au CAC restreint de trancher, encore une fois, via une personne indépendante.

Mme GOROCHOV. — Je suis élue à la faculté des Lettres et je dispose de deux questions concernant ce poste de professeur. D'abord, je m'étonne personnellement de l'absence d'attribution de laboratoire. Pourquoi est-il mentionné que celui-ci reste à définir? Quel est le nom du laboratoire?

M. DUBOIS-RANDÉ. — Le laboratoire est celui de Marion LE BOYER. Cette discussion avait lieu avec l'IMRB avant le CSA, dans l'équipe de Marion LE BOYER. Cela relève de la psychiatrie avec le PEVR porté par Marion. Il s'agit de 14 équipes pour un total

d'une centaine de personnes. Le nom du laboratoire est l'IMRB, pour un PEVR national de 80 M€.

Mme GOROCHOV. — J'ai une autre question. Il est en effet extraordinaire de créer un poste de professeur par les temps qui courent. La tendance est plutôt à la suppression ou au gel des postes dans les universités. Du coup, je me pose la question du vivier, ne connaissant pas ce domaine. En section 91, sciences de l'éducation, avec un profil handicap insertion emploi, je me demande personnellement si suffisamment de personnes travaillent sur le sujet.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Je ne dispose pas de l'ensemble des données sur la section 91. Il me paraît tout de même logique que les kinés puissent travailler sur la question du handicap et que les apodere 1'38 également. Il faut qu'ils travaillent au moins sur les approches de l'adaptation. Par exemple, les AVC nécessitent des approches très particulières. Le poste sera ouvert. Je n'ai pas d'orientation personnelle sur ce point.

Mme GOROCHOV. — Je pose cette question, car, dans bien des laboratoires, nous nous interrogeons en premier lieu sur la question du vivier de personnes avant de définir un profil.

M. DUBOIS-RANDÉ. — Je ne doute pas que Marion LE BOYER, qui figure parmi les stars de notre université, proposera une candidature, étant donné qu'elle dispose d'un gros vivier de profils. Elle laissera par ailleurs le laboratoire totalement libre. De plus, là encore, le comité de sélection sera voté par quelqu'un d'indépendant, qui n'est pas BP d'une équipe. D'autres questions?

M. DUYCK. — Oui. J'aurais une question sur le financement. Il a été dit que le financement atteindrait 100 %. Cependant, les repères pris concernent les plans pour les IUT et BUT. Or, nous savons que ces postes bénéficient d'un financement partiel. Cela contribue à peser sur les finances de l'université. Actuellement, nous avons procédé à de nombreuses créations de postes avec des promesses de financements incomplètes qui coûtent très cher. Se pose par ailleurs la question du plafond d'emplois, car je croyais qu'il était atteint. De quelle façon cette création de postes possède-t-elle une incidence sur cet élément?

M. DUBOIS-RANDÉ. — Nous ne tenons pas du tout compte du plafond d'emplois. C'est le calcul de la masse salariale qui compte. Il existe une masse salariale dédiée. Ce point a notamment fait l'objet d'une longue discussion s'agissant des IUT, qui prennent très cher. Les enseignants-chercheurs en IUT paraissaient être une bonne idée. Cela n'impacte pas beaucoup l'apprentissage et l'action des IUT.

- **M. DUYCK.** Je ne cherchais pas à insulter les IUT. Je trouve très bien qu'il y ait ce type de postes dans de telles formations. Cependant, je m'interroge plutôt sur la politique de création et le fait que nous soyons en déficit. Il faut donc mesurer les créations au regard de la façon dont cela pèse sur les gels de postes.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Concernant le plan santé, si nous ne prenons pas l'argent, l'argent ne va nulle part. Nous ne l'utiliserons pas ailleurs, pas plus que nous l'avons fait pour les créations de BUT. Si nous voulons instaurer d'autres acteurs, enseignants-chercheurs ou enseignants, cela serait refusé. Un plan est un plan. Un plan en sciences humaines et sociales avec des actions fléchées. Je rappelle qu'il existe un plan et une licence Santé qui a tout de même donné de nombreux postes aux composantes, dont LLSH. Cela a pu notamment se vérifier au cours de mon premier mandat. Ils étaient très nombreux. Ces postes ont notamment été mis dans les licences Santé comme dans d'autres approches SHS, nombreuses, et pas uniquement au pôle Santé. Or, je fais partie de l'université de Santé.
- M. THAUVRON. S'agissant du plan BUT, les postes sont sous-financés. Sauf que lorsque nous faisons le bilan du coût du plan IUT, nous nous apercevons que nous sommes très largement gagnants sur les investissements. Cela conduit à ce que tous les P3 soient en apprentissage et une part significative des L2. Ainsi, ces postes de BUT sous-financés ont généré de nombreuses ressources propres menant à la conséquence que le dispositif a bien rapporté de l'argent plus qu'il n'en a coûté.
- M. ZIDI. Je pense qu'il y a eu un problème d'écho dans l'amphithéâtre. Mais je ne suis pas à l'origine du nom qui a été prononcé. Je n'ai prononcé aucun nom. J'ai posé des questions d'ordre général, s'agissant du poste de maitre de conférences et de BU. Je n'aborderai jamais des cas personnels dans le cadre d'instances, et chacun le sait. Cela a toujours été ma position. Néanmoins, je ne retire pas ce que j'ai dit à ce sujet. En particulier sur le poste BU91, qui soulève des interrogations. Il ne s'agit pas de bloquer les apports arrivant du ministère. C'est peut-être encore une fois, sur ces trois sections CNU, que nous voyons bien qu'il existe une demande dans le domaine de la biologie moléculaire, cellulaire et même côté 68°. Le CAC plénier pourrait se diriger vers une section CNU, une de ces trois pour le poste PU. C'est une proposition que je soumets.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Cependant, à ce moment-là, nous remettons tout en jeu.
- M. ZIDI. Ils n'ont pas encore voté. Nous connaissons les besoins, il s'agit essentiellement de la biologie.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Excuse-moi, mais je connais peut-être un peu mieux que toi le circuit financier et le circuit des enseignants-chercheurs de la faculté de santé.

- M. ZIDI. Sauf que tu parles à un responsable de M2 de la faculté de Santé. Je sais de quoi je parle, en termes de besoins.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Oui, sûrement.
- M. WAGENER. Je comprends ces discussions. Il y a un lien entre les informations envoyées dans la lettre concernant les problèmes éthiques en matière de recrutement et visiblement un profilage de postes ici. Je tiens juste à dire publiquement à la Direction des Ressources Humaines, en laquelle nous avons toute confiance, ainsi qu'à l'équipe des vice-présidents que, s'ils ne disent rien, c'est qu'il n'y a *a priori* rien à dire. Nous avons toute confiance en vous sur ce point.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Merci, Noé. Je répète que je ne participerai en aucun cas et que nous verrons avec vous sur l'approche du CAC restreint la proposition de la présidence. Nous mettrons en place une équipe indépendante, je tiens à le souligner encore une fois.
- M. LESCURE. L'an dernier en CAC, nous avions discuté, lors de la campagne emplois, du gel de postes et de la façon de compenser les composantes non impactées, pour participer à l'effort commun. Nous avions posé la question de savoir comment cet effort serait fait par les composantes non impactées par les gels et nous n'avons pas eu de réponse. J'aimerais donc vous poser à nouveau la question.
- M. THAUVRON. Il y a eu l'année dernière de toute évidence un déficit d'information et de communication. La campagne d'emplois est très dépendante des départs. Certaines composantes reversent beaucoup en centrales sous la forme de prélèvements en ressources propres. Cette année, nous allons faire un tableau bien détaillé sur les contributions aux centrales de chaque entité, que ce soit au travers des gels de poste, des prélèvements sur ressources propres et d'autres dispositifs, afin que tout le monde contribue à l'effort en fonction de sa situation. En effet, certaines composantes comme la LLSH ont fait face à de nombreux départs en retraite et mutations. Nous n'allons pas geler les postes dans les composantes où il n'y a pas de postes. Il va falloir faire un exercice de transformation qui n'a pas été fait l'année dernière.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Merci Arnaud. Avez-vous d'autres questions? Je suggère de passer à présent au vote.

Mme HMAMOU. — Les procurations sont les suivantes :

M. AUDARD donne procuration à M. FUNALOT, M. BOFFA à Madame MOURRE, Monsieur COHEN à Madame BOVE, Madame COLL à Madame RAFFARIN, Monsieur MELLOUK à Madame BOVE, Monsieur JOURDAN à Monsieur GERMAIN, Madame

LECHAPT à Monsieur DOMINGUES, Madame PARISOT à Monsieur NAILI, Madame PELZ à Monsieur WAGENER, Madame SBIDIAN à Monsieur AISSAT, Madame TACHER à Madame ALLARD POESI, Madame BARAU à Monsieur AISSAT, Madame BONNASIEUX à Madame GAUCHER, Madame GALLOT à Madame CHAUVEL, Monsieur HAMELIN à Monsieur DUBOIS-RANDE, Madame MARQUEZ à Madame PERELMAN, Madame MARGUET à Monsieur WAGENER, Madame RIFAI à Monsieur ZIDI, Monsieur DUYCK à Madame CHAUVEL, Madame ENGELS à Monsieur DOMINGUES, Madame HENDERSON à Madame GAUCHER, Madame LARAIN à Monsieur COSTES, Madame VILLEMIN à Monsieur RICHARD, Monsieur AYDIN à Madame DE BRITO, Monsieur TALABARDON à Madame LIEOU, Monsieur PAIN à Monsieur JOLIVOT, Monsieur FRAIZE à Madame LIEOU, Madame PREVOT CARPENTIER à Monsieur DUBOIS-RANDE, et Madame PIGEYRE à Madame ALLARD-POESI.

- M. DUBOIS-RANDÉ. Il y a eu un avis favorable du CSA. Il faut désormais un avis consultatif sur les exécutions de CNU du CAC plénier.
- M. WAGENER. Nous aimerions un vote séparé du cas discuté des autres cas.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Je veux bien. Je vous propose donc de voter en deux fois, pour les maitres de conférences de section CNU. Il ne s'agit pas de remettre en question le travail du CAC.
- M. WAGENER. Nous demandons un vote à bulletins secrets.
- M. DUBOIS-RANDÉ. Non. Les votes ne sont pas non plus nominatifs. Je préfère refuser; je vous propose d'avancer comme cela. S'agissant des postes de maîtres de conférences CNU. Qui s'oppose? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le conseil académique plénier approuve le point s'agissant des maitres de conférences.

M. DUBOIS-RANDÉ. — À présent, le poste 2, section 91, section CNU. Qui s'oppose? Qui s'abstient? Je vous remercie.

Le conseil académique plénier approuve le point concernant le poste 2 section 91 (33 votes favorables, 21 votes défavorables, 5 abstentions).

M. DUBOIS-RANDÉ. — En attendant le résultat des votes, je vous propose de passer à AURORA, avec Martin.

~ ~:	IFCTIO	NIC DI	
2 / NI			V
J. OL	JESTIV	INS DI	VERSES

Sans objet.

La séance est levée à 16 heures 21.